

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE
SUPERIEURE**

N°2025/55

Le Maire de Fontenilles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
TOUZANI Fatima	Auxiliaire de puériculture de classe normale / /

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

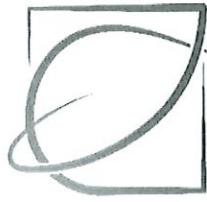
Fait à Fontenilles, le 24/04/2025

Le Maire,

Christophe TOUNTEVICH



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE D' ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{EME}
CLASSE**

N°2025/48

Le Maire de Fontenilles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CONTE MORENO Emilie	Adjoint administratif / /
PETRIGNO Angélique	Adjoint administratif / /

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

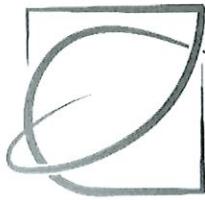
Fait à Fontenilles, le 24/04/2025

Le Maire,

Christophe TOUNTEVICH



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D' ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE

N°2025/54

Le Maire de Fontenilles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
LECUREUIL Cécile	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe / /

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

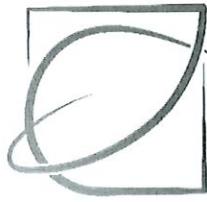
Fait à Fontenilles, le 24/04/2025

Le Maire,

Christophe TOUNTEVICH



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D' ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

N°2025/50

Le Maire de Fontenilles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BESCOS Marine	Adjoint technique / /
WEINTERSTIN Sabrina	Adjoint technique / /

ARTICLE 2

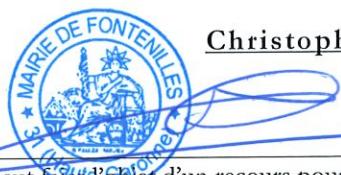
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

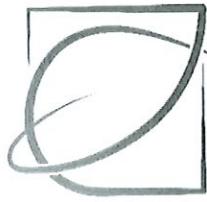
Fait à Fontenilles, le 24/04/2025

Le Maire,

Christophe TOUNTEVICH



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D' ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

N°2025/52

Le Maire de Fontenilles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
UFFERTE Béatrice	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe / /

ARTICLE 2

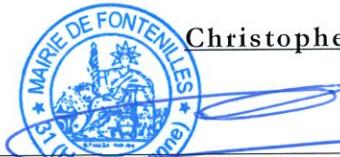
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

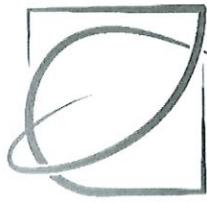
Fait à Fontenilles, le 24/04/2025

Le Maire,

Christophe TOUNTEVICH



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE D' AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL**

N°2025/53

Le Maire de Fontenilles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DUPIRE Régis	Agent de maîtrise / /

ARTICLE 2

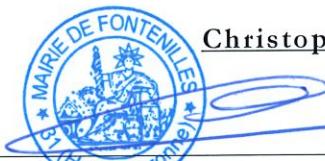
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fontenilles, le 24/04/2025

Le Maire,

Christophe TOUNTEVICH



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE D' AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ECOLES MATERNELLES**

N°2025/51

Le Maire de Fontenilles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
GALTIER Elisa	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe écoles maternelles / /

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

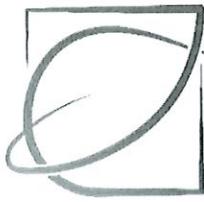
Fait à Fontenilles, le 24/04/2025

Le Maire,

Christophe TOUNTEVICH



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE D' ATTACHE HORS CLASSE**

N°2025/49

Le Maire de Fontenilles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
LAMBERT Cécile	Attaché principal / /

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fontenilles, le 24/04/2025

Le Maire,

Christophe TOUNTEVICH



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>